



Apprentissages essentiels en éducation à la sexualité: Le rôle des sexologues

Document préparé par :

Geneviève Brodeur, sexologue
Annie Caron, sexologue et psychothérapeute
Estelle Cazalais, sexologue
Alain Gariépy, sexologue et psychothérapeute
Isabelle Laforest, sexologue
Gabrielle Lavoie, sexologue
Valérie Morency, sexologue

Février 2017

PRÉAMBULE

Fondée en 1978, l'Association des sexologues du Québec (ASQ) représente un pilier de la pratique de la sexologie au Québec. C'est d'ailleurs la démarche conjointe entre l'ASQ et le Regroupement des Sexologues du Québec (RPSQ) qui a permis, en 2013, la création de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ). Ce processus a fait en sorte d'apporter une reconnaissance tout autant sociale que légale en ce qui a trait à la qualité professionnelle des sexologues en matière de sexualité humaine, sujet des plus sensibles, s'il en est un, au niveau de l'intervention.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les sexologues ont accueilli l'annonce du retour de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire dès l'année 2017-2018. Par cette action, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre une première réponse adaptée à l'urgence d'intervenir en ce qui a trait à l'éducation à la sexualité chez les jeunes. Les besoins sont grands et une intervention appropriée est nécessaire afin d'assurer leur sain développement en matière de sexualité et de relations amoureuses. C'est animé par cet objectif d'intervenir selon les meilleures pratiques que les sexologues souhaitent partager leur expertise et travailler de concert avec les responsables de ce dossier crucial.

Il y a maintenant un an, l'ASQ a mis en place un comité de travail concernant l'implantation des apprentissages essentiels en matière d'éducation à la sexualité dans les écoles du Québec. Notre équipe de sexologues possède une expertise dans le domaine de l'intervention en milieu scolaire. La proposition que nous vous présentons dans les pages qui suivent met de l'avant notre objectif visant à travailler en étroite collaboration avec les instances en place pour favoriser une action concertée, propre aux besoins généraux et spécifiques des élèves de toutes les régions du Québec.

Éduquer à la sexualité humaine en s'assurant d'atteindre les cibles d'apprentissage demande une approche particulière, un savoir-être spécifique ainsi qu'une connaissance approfondie des enjeux affectifs, cognitifs, développementaux et sociaux qui y sont associés. Au Québec, les sexologues sont, à ce jour, les seuls professionnels spécialisés en éducation à la sexualité. L'intervention qu'ils valorisent se veut respectueuse, égalitaire et positive vis-à-vis de la sexualité. Elle se veut aussi nuancée et adaptée aux enjeux et préoccupations multiples qui peuvent y être reliés.

Il est pertinent de rappeler que le baccalauréat en sexologie est la seule formation universitaire de trois ans consacrée à l'étude de la sexualité humaine dans une perspective interdisciplinaire. Le programme forme ses professionnels de manière à s'approprier un savoir sexologique spécifique pour mettre en œuvre des interventions éducatives, préventives et de relation d'aide en matière de sexualité, en visant l'atteinte des objectifs suivants¹ :

- intégrer et appliquer les connaissances disciplinaires et interdisciplinaires, théoriques et empiriques, spécifiques au champ sexologique;
- comprendre les divers fondements et modèles théoriques et empiriques spécifiques au champ sexologique et la façon dont ils évoluent;
- utiliser les données probantes nécessaires à l'analyse de la santé sexuelle et de ses déterminants ainsi qu'à la planification d'une intervention sexologique;
- évaluer le développement, les comportements ainsi que les besoins sexuels de la personne en interaction avec son environnement, en s'appuyant sur les connaissances théoriques et empiriques appropriées en sexologie;
- concevoir, planifier et implanter des interventions sexologiques concordantes aux résultats de l'évaluation, et ce, en concertation avec divers intervenants;
- appliquer différents modes d'intervention dans divers secteurs de pratiques (éducation, prévention, protection, promotion de la santé, réadaptation et relation d'aide);

¹ Tiré de la présentation du programme de Baccalauréat en sexologie de l'Université du Québec à Montréal

- adapter leurs interventions sexologiques aux diversités;
- évaluer, porter un jugement critique et réajuster leurs interventions sexologiques;
- agir en tant que sexologues ouverts à d'autres disciplines, d'autres cultures et d'autres horizons dans un esprit interdisciplinaire et intersectoriel;
- agir en conformité avec les lois, les normes et les obligations relatives à leur profession et à leur fonction, notamment leur code de déontologie et le règlement sur la tenue des dossiers professionnels;
- faire preuve d'une pensée critique quant aux enjeux sexologiques contemporains; de faire preuve d'une éthique professionnelle envers leur champ d'exercice.

De par notre expertise en la matière, nous sommes d'avis que les sexologues sont indispensables au succès de l'implantation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles du Québec. D'emblée, ils devraient d'ailleurs être les professionnels qui dispensent le contenu d'éducation à la sexualité dans sa totalité. Certes, nous sommes conscients du défi que pose cet état de fait et c'est pourquoi nous recommandons que les sexologues soient à l'avant-plan dans l'ensemble des étapes de la mise en œuvre du projet d'éducation à la sexualité en milieu scolaire en 2017-2018.

Le document qui suit se veut une présentation des rôles diversifiés que pourront jouer les sexologues dans cet important projet éducatif.

*Le genre masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

LES RÔLES DES SEXOLOGUES

1. LE SEXOLOGUE INTERVIENT SELON LES ACTES RÉSERVÉS DE SA PROFESSION

Le projet de loi 21 (PL21) a réservé des activités professionnelles selon les champs d'exercice de chaque profession. On souhaite ainsi éviter les risques de préjudice à la population. Parmi les activités réservées aux sexologues, celle-ci peut-être être exercée en milieu scolaire :

Si un élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité présente des besoins spécifiques liés au développement et au comportement sexuels, l'évaluation de sa situation devra être réalisée par un sexologue membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ).²

Compte tenu des activités réservées découlant de la PL21 et des risques de préjudices qui en découlent, nous recommandons la **présence des sexologues dans tous les milieux scolaires du Québec.**

2. LE SEXOLOGUE DISPENSE LA TOTALITÉ DES APPRENTISSAGES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

La formation académique des sexologues vise le développement des connaissances ainsi qu'un savoir-être et un savoir-faire propices aux apprentissages relatifs à la sexualité. Cette sphère de vie touche de très nombreux aspects de l'expérience humaine, autant dans le domaine de l'intimité personnelle que dans la sphère relationnelle. La découverte de la sexualité se vivra chez les jeunes selon des parcours très diversifiés d'une personne à l'autre. Les expériences vécues, l'éducation, l'appartenance culturelle et religieuse en seront des déterminants importants. C'est en prenant en compte ces divers aspects que les sexologues en viennent à favoriser la réflexion et les apprentissages en lien avec la sexualité. Qui plus est, leurs connaissances variées au sujet des diverses facettes et enjeux relatifs à la sexualité leur permettent de donner des réponses nuancées, justes et adaptées aux préoccupations des jeunes ainsi qu'à leur niveau de développement sexuel. Ils savent accompagner et encourager les jeunes dans le développement des habiletés personnelles favorables à la prise de décision responsable et éclairée, tant pour eux-mêmes que pour les autres.

De par leur formation académique, les sexologues ont développé une variété de techniques d'interventions éducatives en matière de sexualité, lesquelles leur permettent de rejoindre efficacement les jeunes et de favoriser l'intégration des apprentissages. En matière de sexualité, les messages se doivent d'être diversifiés afin d'adresser les nombreuses facettes de l'expérience: physiologique, affective, psychologique, relationnelle, sociale, etc.

Prenons l'exemple d'un apprentissage sur la contraception et les infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS). En plus des informations plus factuelles, il importe d'enseigner aux élèves les étapes à suivre pour obtenir un diagnostic, ainsi que sur ce qui est important de faire au sujet du dévoilement d'une ITSS à son ou ses partenaires. La peur du rejet, de l'humiliation se trouvant souvent

² Pour de plus amples informations sur le sujet, nous invitons le lecteur à consulter le document de l'OPSQ intitulé *Besoins des élèves et des milieux scolaires dans le contexte de la réalisation des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité : Réflexion sur les risques de préjudices pour la population et sur les ressources compétentes.*

à l'avant-plan dans ce genre de situation, il importe d'en discuter avec les jeunes afin de favoriser leur responsabilisation.

De même, au sujet des bienfaits du condom, il est tout aussi important d'informer que d'outiller les jeunes dans leur capacité à en discuter avec leur(s) partenaire(s). L'intervention à propos des enjeux relationnels et affectifs est ici primordiale et nécessite un climat d'apprentissage spécifique qui diffère de celui qui est privilégié pour les apprentissages académiques généraux.

Considérant le savoir, le savoir-être et le savoir-faire des sexologues, **nous recommandons que ce soit ceux-ci qui dispensent la totalité des apprentissages en éducation à la sexualité.** Les sexologues sont les interlocuteurs de choix pour offrir aux jeunes une éducation à la sexualité juste, adaptée et nuancée. Leur compétence en la matière favorisera chez les jeunes l'expérience d'un vécu affectif, sexuel et relationnel responsable, sain, positif et respectueux.

3. LE SEXOLOGUE PRÉSENTE CERTAINES THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

De par leurs connaissances spécifiques des enjeux sociaux, psychologiques, religieux et relationnels que soulèvent certaines pratiques sexuelles, phénomènes sexuels ou situations sexuelles médiatisées (par exemple, le procès de Gian Gimeshi, le changement de sexe de Bruce Jenner, la violence conjugale dont a déjà été victime Rihanna, les dénonciations visant à contrer la culture du viol), les sexologues sont les seuls professionnels formés pour réagir adéquatement et favoriser une meilleure compréhension des réalités multiples de la sexualité.

Compte tenu du risque de préjudices et du malaise que plusieurs thématiques peuvent susciter chez les élèves, nous recommandons que les thèmes d'apprentissages suivants soient présentés spécifiquement par les sexologues:

Les identités, les rôles, les stéréotypes sexuels et les normes sociales: La formation et la profession de sexologue orientent ses professionnels dans un vaste travail de clarification de leurs valeurs. Leur propos est exempt de jugements face à ces communautés et individus qui se voient encore opprimés et stigmatisés parce que leur sexualité ou leur identité sexuelle va à l'encontre des normes sociales. Les sexologues interviennent en sensibilisant les jeunes à ce sujet et en répondant de manière adaptée à leurs réactions, et parfois, à leurs jugements. Ils savent éviter les messages tendancieux pouvant favoriser le jugement et le mépris face à certaines réalités sexuelles. Ils mettent plutôt de l'avant une approche et une vision des diversités sexuelles qui est inclusive et empreinte de nuances.

L'agir sexuel: Les sexologues parviennent aisément à s'adapter et à orienter les jeunes vers les apprentissages souhaités. Ils savent intervenir lorsque des questions inappropriées sont posées, lorsque des commentaires irrespectueux sont émis ou lorsque des fous rires généralisés se déclenchent pour disperser un malaise. Leurs connaissances diversifiées sur les différentes sphères relatives à la sexualité (physiologique, émotive, relationnelle, socio-politique, socio-économique) leur permettent de répondre à bien des questions qui ne figurent pas dans un plan d'intervention éducatif établi, mais qui nécessitent certes des réponses appropriées.

La violence sexuelle/agression sexuelle: Le contenu peut donner lieu à des dévoilements qui nécessitent la présence d'intervenants qualifiés pour y répondre adéquatement. L'expertise des sexologues en matière d'agression sexuelle permet aux victimes, aux auteurs d'agressions

sexuelles et aux autres personnes touchées (témoins, proches, etc.) de se sentir accueillis lors du dévoilement d'une expérience douloureuse et assure une orientation de la prise en charge adaptée. Comme ils représentent une figure neutre et objective aux yeux des élèves, les sexologues en viennent fréquemment à recevoir les confidences des jeunes. Le rôle du sexologue favorise ainsi les démarches pour venir en aide aux victimes et aux agresseurs en assurant un accompagnement vers les ressources adéquates.

L'ensemble de ces sujets évoquant une plus grande sensibilité et abordant des thèmes plus intimes pour les jeunes, nous recommandons qu'ils soient pris en charge par les sexologues. Rappelons qu'à l'instar des sexologues, les enseignants ou les autres professionnels de l'équipe-école n'ont pas été amenés à cheminer dans la clarification continue de leurs valeurs en ce qui concerne la sexualité. Ils n'ont pas été formés pour intervenir de manière à éviter autant que possible que ces valeurs ne se transposent dans l'intervention. Il s'agit parfois d'une mission périlleuse pour qui n'a pas effectué un certain cheminement personnel, puisque ces sujets viennent souvent toucher à nos propres blessures ainsi qu'à notre propre sensibilité. Ils peuvent éveiller notre jugement ainsi que notre incompréhension ou notre sentiment d'impuissance.

Compte tenu du risque de préjudice et de la sensibilité de certaines thématiques spécifiques, nous recommandons que **les sexologues soient les seuls professionnels responsables de l'intervention éducative à propos de ces thèmes spécifiques**: les identités, les rôles, les stéréotypes sexuels et les normes sociales, l'agir sexuel et la violence sexuelle/agression sexuelle.

Il est à noter que lorsque les canevas pédagogiques reliés aux apprentissages en matière d'éducation à la sexualité seront disponibles, l'Association des Sexologues du Québec pourrait se positionner en faveur d'une intervention exclusive des sexologues à propos d'autres thèmes spécifiques.

4. LE SEXOLOGUE COLLABORE AVEC LES RESSOURCES DU MILIEU POUR PRÉSENTER LES THÉMATIQUES NON SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Les sexologues ont les compétences pour offrir l'ensemble des apprentissages relatifs à la sexualité et aux relations amoureuses. Néanmoins, selon la réalité du milieu scolaire et les ressources disponibles sur le territoire, la collaboration des sexologues avec d'autres professionnels du milieu scolaire, communautaire, public et privé doit être favorisée. Cette collaboration pourrait se traduire de manière très diversifiée d'un milieu scolaire à l'autre et permettrait d'assurer une éducation à la sexualité de qualité et adaptée aux besoins du milieu. En voici quelques exemples.

Le sexologue sensibilise les intervenants ciblés à propos de l'approche à privilégier afin d'optimiser les apprentissages des élèves en matière d'éducation à la sexualité.
--

Le sexologue développe des ateliers d'éducation à la sexualité adaptés à certains aspects du contenu et aux besoins du milieu.

Il évalue les activités éducatives proposées par certains intervenants ciblés, en s'assurant qu'elles favorisent l'atteinte des objectifs établis par les apprentissages en éducation à la sexualité, en plus de favoriser une éducation à la sexualité positive et égalitaire.
--

Le sexologue a pour rôle de former l'équipe-école pour dispenser certaines activités éducatives déjà développées.
Il agit à titre de consultant auprès des intervenants ciblés, en les soutenant vis-à-vis de situations particulières, en répondant aux interrogations pouvant survenir au sujet des informations à transmettre ou de l'approche à privilégier face à certaines situations, malaises et interrogations survenus en classe.
Il co-anime des interventions avec l'intervenant ciblé.
Il collabore au développement d'une activité spéciale visant à adresser une problématique ou une réalité particulière.
Le sexologue travaille en collaboration avec les enseignants pour favoriser les occasions d'apprentissages parallèles.
Il assure une présence dans le milieu scolaire et observe les interactions laissant entrevoir des difficultés relatives au respect, à l'intimidation sexuelle, aux attitudes sexistes ou homophobes. Il formule ses recommandations relativement aux interventions pertinentes à mettre de l'avant.
Il organise des activités de sensibilisation, de prévention ou de discussion dans le milieu scolaire: kiosques d'information, activités spéciales lors de semaines thématiques, journal étudiant, radio étudiante, conférences, groupe de discussion lors d'activités au service de garde, dans les activités parascolaires, lors des pauses ou sur l'heure du dîner.
Il offre au personnel ciblé des ateliers visant l'exploration personnelle des valeurs et croyances au sujet de la sexualité, ainsi que leur impact sur l'éducation à la sexualité qu'ils sont amenés à dispenser. Il permet aux intervenants ciblés d'identifier leurs limites et leurs malaises relatifs aux thématiques liées à la sexualité et ainsi, les oriente vers des thématiques à dispenser qui leur conviennent mieux.

Des exemples concrets de collaboration avec les professionnels du milieu scolaire se retrouvent à l'**annexe 1**.

Bien que nous soyons d'avis que les sexologues devraient se voir attribuer le mandat de dispenser la totalité des apprentissages en éducation à la sexualité, nous sommes au fait de certaines réalités du milieu de l'éducation. C'est pourquoi nous valorisons **la concertation et la collaboration avec les ressources du milieu pour présenter les thématiques non spécifiques des apprentissages en éducation à la sexualité**.

5. LE SEXOLOGUE EST RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION DES APPRENTISSAGES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

a) Le sexologue fait l'évaluation des besoins du milieu

Les milliers d'école du Québec présentent des particularités bien distinctes les unes des autres. Au-delà des besoins d'apprentissage généraux des élèves, les particularités de certains milieux nécessitent des

interventions spécifiques. Qu'il s'agisse d'écoles au sein desquelles se sont vécues des situations particulières en regard de la sexualité (partage de photos à caractère sexuel entre jeunes, comportements sexuels à l'école, «coming out» d'un adolescent transsexuel, violence homophobe, etc.) ou d'un milieu scolaire qui est mixte ou exclusivement masculin-féminin, multiculturel, défavorisé ou spécialisé, l'éducation à la sexualité ne prendra évidemment pas la même forme.

Les sexologues sont formés pour évaluer les besoins particuliers des milieux en ce qui a trait à l'éducation à la sexualité ainsi que pour évaluer les enjeux multiples qui pourraient s'y rattacher. En ciblant les besoins du milieu et en favorisant l'intervention la plus adaptée qui soit, les sexologues contribuent à l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

b) Le sexologue cible des ressources internes et externes du milieu scolaire

En réponse aux besoins généraux et spécifiques identifiés chez les élèves du milieu scolaire, le sexologue cible les ressources internes et externes pouvant assumer certaines parties des apprentissages non spécifiques en éducation à la sexualité, selon qu'ils possèdent les qualités, compétences et connaissances requises.

- **Milieu scolaire:** Enseignants, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, psychoéducateurs, intervenants en toxicomanie, animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC), professionnels de la commission scolaire, etc.
- **Milieu communautaire:** Milieux communautaires spécialisés en éducation à la sexualité, en agression sexuelle, en toxicomanie, en diversité sexuelle, en relations amoureuses adolescentes, en grossesses non planifiées, etc.
- **Secteur public de la santé et des services sociaux:** Sexologues, infirmiers et autres professionnels spécialisés des Centres Intégrés en Santé et Services Sociaux (CISSS/CIUSSS).
- **Secteur privé:** Sexologues qui se spécialisent en éducation à la sexualité ou les sexologues qui possèdent les compétences pour présenter certaines parties du contenu.

c) Le sexologue coordonne l'implantation des apprentissages en éducation à la sexualité

Le sexologue assure la coordination des différents intervenants ciblés dans le milieu afin que soient déployés l'ensemble des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité.

d) Le sexologue soutient l'équipe école

Une fois le projet d'éducation à la sexualité implanté dans un milieu, le sexologue maintient une présence en dispensant certaines parties du contenu et en accompagnant l'équipe dans le déploiement continue de ses activités. Ce travail de collaboration peut se faire de manière très diversifiée, tel que nous l'avons déjà présenté au point 4.

6. LE SEXOLOGUE INTERVIENT AUPRÈS DES PARENTS ET DES ÉLÈVES

a) Offrir du soutien aux parents

Dans le but d'outiller les parents à réagir adéquatement face aux manifestations, attitudes et comportements de leurs enfants en regard de la sphère affective et sexuelle, afin de les soutenir dans la

façon dont ils font l'éducation à la sexualité auprès de leurs enfants, le sexologue peut leur offrir des ateliers, des conférences ou des formations adaptées.

b) Relation d'aide auprès des élèves

Les sexologues sont les professionnels les mieux formés pour intervenir individuellement ou en groupe lors de certaines situations particulières en regard de la sexualité.

Ils peuvent également assurer une présence dans le milieu scolaire et intervenir auprès des élèves qui les sollicitent. Ainsi, le sexologue assure la prise en charge adéquate des situations qui lui sont présentées, soit par la référence vers les ressources spécialisées, soit par le suivi ponctuel auprès de l'élève dans le besoin.

Prenons l'exemple d'un jeune qui découvre son homosexualité et qui entretient des idées suicidaires relativement au rejet qu'il craint de vivre lorsque son entourage le découvrira. La présence d'un sexologue en milieu scolaire pourra représenter pour lui une occasion de faire un premier dévoilement auprès d'une personne qu'il sait accueillante, non jugeante et qui saura l'orienter adéquatement.

De par la multiplicité des réalités sexuelles pouvant toucher les jeunes et du degré d'intimité et de difficultés émotives qui peut en découler, nous recommandons que **les sexologues soient présents dans chacun des milieux scolaires québécois.**

RECOMMANDATIONS

Considérant les actes réservés par la PL 21, **nous recommandons** la présence des sexologues dans tous les milieux scolaires du Québec.

Considérant le savoir général et spécifique, le savoir-être et le savoir-faire des sexologues, **nous recommandons** qu'ils dispensent la totalité des apprentissages en éducation à la sexualité.

Compte tenu du défi actuel que pose cette dernière recommandation, l'Association des Sexologues du Québec émet des recommandations complémentaires que voici.

Considérant la nature délicate de certaines thématiques, **nous recommandons** que les sexologues soient les seuls professionnels responsables de l'intervention éducative à propos de ces thèmes spécifiques : les identités, les rôles, les stéréotypes sexuels et les normes sociales, l'agir sexuel et la violence sexuelle/agression sexuelle.

Considérant la réalité du milieu scolaire, **nous recommandons** que les sexologues collaborent avec les ressources du milieu pour présenter les thèmes non spécifiques des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité.

Considérant l'expertise des sexologues en matière d'éducation à la sexualité, **nous recommandons** qu'ils soient en charge de la formation et du soutien continu aux intervenants ciblés pour présenter certaines thématiques non spécifiques des apprentissages en éducation à la sexualité.

Considérant les compétences professionnelles leur permettant de cibler adéquatement les besoins d'un milieu ainsi que les ressources internes et externes pertinentes à certains apprentissages non spécifiques en éducation à la sexualité, **nous recommandons** que les sexologues soient responsables de la coordination de l'implantation des apprentissages.

Considérant les nouvelles réalités entourant la sexualité, **nous recommandons** que les sexologues interviennent directement auprès des élèves et des parents.

ANNEXE 1

Exemples concrets de collaborations

Collaborateurs	Description du partenariat
Infirmier d'une école ou d'un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSSS)	L'infirmier de l'école ou du CIUSSSS aborde les thèmes biologiques de la sexualité: étapes de la reproduction et de la grossesse, la croissance sexuelle et les changements corporels engendrés par la puberté. En co-animation avec l'infirmier, le sexologue aborde le rôle de la puberté dans l'éveil amoureux et sexuel, les normes sociales qui influencent l'image corporelle (stéréotypes) et l'acceptation des changements qui surviennent au moment de la puberté.
Intervenant en toxicomanie	En collaboration avec l'intervenant en toxicomanie, le sexologue anime une présentation sur les drogues et leur impact sur la prise de risque dans la sexualité: notion de consentement, conscientisation des comportements à risque au plan des ITSS et de la grossesse, etc.
Enseignant de français	Le sexologue anime une intervention autour des textes rédigés par les élèves du cours de français à propos de leur vision de l'amour. En revenant de manière anonyme sur certains passages de textes, il anime une intervention à propos des relations amoureuses et met de l'avant les comportements de respect, d'égalité et de plaisir.
Intervenant d'un organisme communautaire	Le sexologue intervient avec un intervenant d'un organisme communautaire qui travaille à la prévention des agressions sexuelles pour sensibiliser les élèves à l'importance du consentement libre et éclairé.
Corps professoral	En partenariat avec la direction et certains enseignants, le sexologue élabore un projet de sensibilisation portant sur les répercussions du partage de photos explicites constatées entre plusieurs élèves de l'école.